

Séance du 25 juin 2024

N° 2024.06.02

**Objet : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation de représentants de la Commune  
auprès de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre - Modification**

**Date de Convocation**

Le 19 juin 2024

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le dix-neuf juin deux mille vingt-quatre, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 17

Représentés : 05

Votants : 22

**Etaient présents :**

M. Laurent RICHARD, Maire,  
Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,  
Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,  
M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Philippe BEAUVAIS,  
M. Alain BARON, M. Frédéric GRILLET, Mme Béatrice ODINK, Mme Martine DELIGEON,  
Mme Sophie RANDUINEAU, M. Dominique GALLOT, Mme Cécile LE TELLIER,  
Mme Katia CHAUVET, M. Hervé CALAS, Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs :**

Mme Katia PREVOST à M. Laurent RICHARD,  
M. Alain JAOUEN à Mme Sandrine PERROUD,  
M. Alain SALMON à Mme Guylène BIGOT,  
Mme Christelle ROMEO à M. Philippe BEAUVAIS,  
Mme Karine WITTMANN-TENEZE à M. Frédéric GRILLET.

**Absente excusée :** Mme Silvia GOHIER-VALERIOS

**Secrétaire de séance :** Mme Guylène BIGOT

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 28 mars 2024, la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) a modifié son règlement intérieur passant de 8 commissions permanentes à 12 commissions.

Pour faire suite à cette modification le conseil municipal a désigné par délibération n°2024.04.01 en date du 16 avril 2024, les représentants de la Commune de Monts à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre pour siéger dans les commissions comme suit :

Commission	Membres
Actions sociales – Enfance-Jeunesse	Bénédicte BEYENS et Guylène BIGOT
Moyens généraux	Hervé CALAS et Katia PREVOST
GEMA-PI – Déchets	Guylène BIGOT et Dominique BOSA
Développement économique – Hydrogène	Katia PREVOST et Alain JAOUEN
Tourisme	Philippe BEAUVAIS et Katia PREVOST
Transition écologique – Economie circulaire - Agriculture	Katia PREVOST et Frédéric GRILLET
Aménagement – Urbanisme - Habitat	Alain JAOUEN et Béatrice ODINK
Bâtiments et Infrastructures	Pierre LATOURRETTE et Alain JAOUEN

<b>Eau et Assainissement</b>	Pierre LATOURRETTE et Alain JAOUEN
<b>Transport – Mobilités</b>	Laurent RICHARD et Béatrice ODINK
<b>Culture</b>	Philippe BEAUVAIS et Christelle ROMEO
<b>Sports</b>	Sandrine PERROUD et Dominique GALLOT

Mme Dominique BOSA ayant démissionné de son poste de conseillère municipale, il convient de la remplacer à la commission GEMAPI-Déchets de la CCTVI.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-8, L.2121-21 et L.2121-22 ;

**Vu** la délibération n°D2024\_069 en date du 28 mars 2024 du conseil communautaire Touraine Vallée de l'Indre modifiant son règlement intérieur et le nombre de commission permanente ;

**Vu** la délibération n°2024.04.01 en date du 16 avril 2024 du conseil municipal désignant les représentants de la Commune de Monts siégeant dans les commissions de la Communauté de Communes Touraine Vallée l'Indre ;

**Considérant** que la CCTVI a limité la représentativité des communes à 2 élus maximum pour chaque commission ;

**Considérant** la démission de Mme Dominique BOSA de son poste de conseillère municipale ;

**Considérant** qu'il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame ou qu'il s'agit de procéder à une nomination ou présentation ;

**Considérant** qu'en application de l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ce qui n'est pas le cas en l'espèce ;

**Considérant** les candidatures de M. Philippe BEAUVAIS et M. Frédéric GRILLET pour siéger dans la commission GEMA-PI - Déchets ;

#### **Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, décide, par 19 voix pour et 3 voix contre,**

- **De désigner**, à main levée, M. Philippe BEAUVAIS, nouveau membre représentant la Commune de Monts à la Communauté de Communes Touraine Vallée l'Indre pour siéger dans la commission GEMA-PI – Déchets ;
- **De rappeler** que la désignation des autres représentants de la commune dans les commissions de la CCTVI, mises en place par la délibération n°2024.04.01 en date du 16 avril 2024, reste inchangée.

<b>Commission</b>	<b>Membres</b>
<b>Actions sociales – Enfance-Jeunesse</b>	Bénédicte BEYENS et Guylène BIGOT
<b>Moyens généraux</b>	Hervé CALAS et Katia PREVOST
<b>GEMA-PI – Déchets</b>	Guylène BIGOT et Philippe BEAUVAIS
<b>Développement économique – Hydrogène</b>	Katia PREVOST et Alain JAOUEN
<b>Tourisme</b>	Philippe BEAUVAIS et Katia PREVOST
<b>Transition écologique – Economie circulaire - Agriculture</b>	Katia PREVOST et Frédéric GRILLET

<b>Aménagement – Urbanisme - Habitat</b>	Alain JAOUEN et Béatrice ODINK
<b>Bâtiments et Infrastructures</b>	Pierre LATOURRETTE et Alain JAOUEN
<b>Eau et Assainissement</b>	Pierre LATOURRETTE et Alain JAOUEN
<b>Transport – Mobilités</b>	Laurent RICHARD et Béatrice ODINK
<b>Culture</b>	Philippe BEAUVAIS et Christelle ROMEO
<b>Sports</b>	Sandrine PERROUD et Dominique GALLOT

- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,  
Guylène BIGOT**

**Le Maire,  
Laurent RICHARD**

